



Ville de Cerny

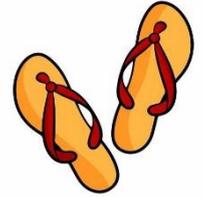
Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY 01 69 23 11 11 mairie@cerny.fr



ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2025



Formulaire de préinscription à retourner **OBLIGATOIREMENT**
avant le 15 juin 2025 à l'accueil de loisirs

Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- Au-delà de la date butoir les inscriptions seront acceptées en fonction du nombre de places disponibles.
- La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
- L'accueil de loisirs fonctionne en structure fermée de 9 h à 17 h, aux tarifs présentés ci-après.
- Un accueil est organisé le matin de 7 h à **9 h** et le soir de 17 h à **19 h**.
- Les frais de restauration sont facturés par jour et par enfant en plus du tarif journalier (se reporter à la grille des tarifs des repas).
- Une facture est envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.
- **Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée d'un certificat médical sous 48h, est automatiquement facturée.**

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Tarifs Accueil de loisirs

Quotient familial mensuel	Tarifs jour/enfant (hors repas)		
	1 enfant accueilli	2 enfants accueillis	A partir de 3 enfants accueillis
Q ≤ 1000,00 €	7,40 €	7,30 €	7,20 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	10,10 €	9,90 €	9,80 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	13,80 €	13,60 €	13,40 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	16,65 €	16,40 €	16,20 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	20,55 €	20,30 €	20,00 €
Q > 1 900,00 €	23,30 €	23,00 €	22,70 €

Quotient familial mensuel	Tarifs repas/enfant
Q ≤ 1000,00 €	1,00 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	2,50 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	3,00 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	3,30 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	3,60 €
Q > 1 900,00 €	4,00 €

Le quotient familial mensuel correspond :

- pour les allocataires de la Caisse d'Allocations familiales, au quotient familial calculé par la CAF
- pour les non-allocataires, suivant le mode de calcul de la CAF, à savoir : 1/12^{ème} des revenus annuels déclarés aux impôts sur N-2 (ressources annuelles imposables avant abattements fiscaux, sans distinction entre un salaire versé par un employeur et des indemnités de remplacement), auquel s'ajoutent les prestations familiales perçues, divisés par le nombre de parts fiscales,

Pour les familles extérieures à Cerny, le Conseil municipal a fixé, par délibération n° 2022/V/8-7.1 du 23 juin 2022, le tarif journalier de l'accueil de loisirs à 39.90 €, hors repas (6€).



Ville de Cerny

Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📧 mairie@cerny.fr



PREINSCRIPTIONS



JUILLET 2025

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 28		Semaine 29		Semaine 30		Semaine 31	
Lundi 7 juillet		Lundi 14 juillet	F	Lundi 21 juillet		Lundi 28 juillet	
Mardi 8 juillet		Mardi 15 juillet		Mardi 22 juillet		Mardi 29 juillet	
Mercredi 9 juillet		Mercredi 16 juillet		Mercredi 23 juillet		Mercredi 30 juillet	
Jeudi 10 juillet		Jeudi 17 juillet		Jeudi 24 juillet		Jeudi 31 juillet	
Vendredi 11 juillet		Vendredi 18 juillet		Vendredi 25 juillet		Vendredi 1er août	

AOÛT 2025

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 35	
Lundi 25 août	
Mardi 26 août	
Mercredi 27 août	
Jeudi 28 août	
Vendredi 29 août	

Céline PIMENTEL

celine.pimentel@cerny.fr

☎ 01 69 23 35 35

☎ 06 49 42 09 00

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire)